



Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-170438

03 November 2017/ 03 novembre 2017

**Subject: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION
F5211-170438**

ADDENDUM #1 / ADDENDA N^o 1

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n^o 1 est émis.

Questions and Answers in English

Question 1: Annex “D” Evaluation Criteria (Page 30): M2 states that “Bidder’s proposed resource must have a law degree...” and that “proof must be demonstrated by providing a copy of the Diploma.” Will DFO please confirm whether the Bidder’s proposed resource must also be an active member of his/her respective law society? If yes, may Bidders submit a letter of good standing from each member’s respective law society, instead of a copy of their Diploma, to satisfy this requirement?

Answer 1:

It is preferential that the proposed resource be an active member of their law society, and this information will be taken into overall consideration; however, it won't make a difference with respect to pass/failing mandatory criteria, nor be awarded points with respect to the rated criteria. A current letter of good standing from a law society will satisfy the requirement for a copy of a law diploma.

Question 2: Annex “D” Evaluation Criteria (Page 29, 31): When citing project experience, the RFP indicates that Bidders must describe the technical environment of the project. Will DFO please define “technical environment” in this context to ensure that our response provides full detail requested?

Answer 2:

The requirement for providing “the technical environment of the project” is being removed.

Question 3: Annex “D” Evaluation Criteria (Page 31): R1 indicates that Bidders will be evaluated on cumulative years of experience managing/executing contract projects. In addition to submitting projects that involved proposed resources, are Bidders permitted to submit supplemental project experience that did not directly involve proposed resources, demonstrating the broader firm’s contract management experience? If yes, how should this experience be presented? Will supplemental project experience (at the Firm level) be factored into evaluation?

Answer 3:

The criterion is concerning the Bidder’s experience, irrespective of any particular resource. The Bidder should clearly describe, in a manner of their choosing, how they have acquired the experience they are claiming. The Bidder is the company that is submitting the bid.

Questions et réponses en Français

Question 1 : Critères d'évaluation de l'annexe «D» (page 30): M2 stipule que «la ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir un diplôme en droit ...» et que «la preuve doit être démontrée en fournissant une copie du diplôme». La ressource proposée par le soumissionnaire doit également être un membre actif de son barreau respectif? Dans l'affirmative, les soumissionnaires peuvent-ils soumettre une lettre d'attestation du barreau de chaque membre, au lieu d'une copie de leur diplôme, pour satisfaire à cette exigence?

Réponse 1 :

Il est préférable que la ressource proposée soit un membre actif de leur barreau, et cette information sera prise en considération de façon globale; toutefois, cela ne fera aucune différence en ce qui concerne les critères obligatoires de réussite ou d'échec, ni de points attribués à l'égard des critères cotés. Une lettre en règle d'un barreau satisfera à l'exigence d'une copie d'un diplôme en droit.

Question 2: Critères d'évaluation de l'annexe «D» (pages 29 et 31): Lorsque vous citez l'expérience du projet, la DP indique que les soumissionnaires doivent décrire l'environnement technique du projet. Est-ce que le MPO peut définir un «environnement technique» dans ce contexte pour s'assurer que notre réponse fournit tous les détails demandés?

Réponse 2 :

L'exigence de fournir «l'environnement technique du projet» est supprimée.

Question 3 : Annexe «D» Critères d'évaluation (page 31): R1 indique que les soumissionnaires seront évalués sur la base d'années cumulatives d'expérience dans la gestion et l'exécution de projets contractuels. En plus de soumettre des projets comportant des ressources proposées, les soumissionnaires sont-ils autorisés à soumettre une expérience de projet supplémentaire qui n'implique pas directement les ressources proposées, démontrant ainsi l'expérience de gestion de contrat de l'entreprise dans son ensemble? Si oui, comment cette expérience devrait-elle être présentée? L'expérience de projet supplémentaire (au niveau de l'entreprise) sera-t-elle prise en compte dans l'évaluation?

Réponse 3 :

Le critère concerne l'expérience du soumissionnaire, indépendamment de toute ressource particulière. Le soumissionnaire doit décrire clairement, de la manière qu'il a choisie, comment il a acquis l'expérience qu'il réclame. Le soumissionnaire est l'entreprise qui présente l'offre.

Please note that the bid solicitation closing is November 8th, 2017 at 2:00PM Atlantic Time.

Veuillez noter que la date de clôture de la demande de soumissions est le 8 novembre 2017 à 14h00, heure de l'Atlantique.